

**AVENTIS PHARMA**  
**RAPPORT DE GESTION**  
**Exercice 2024**

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire pour rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé et soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024.

## **1. Activité**

### **1.1. Activité au cours de l'exercice 2024**

Aventis Pharma a continué à gérer le site de Croix de Berny en attente de cession et ses participations détenues dans les filiales du groupe Sanofi.

### **1.2. Financement**

La trésorerie nette, placée sous forme de compte courant, s'élève à une créance de 201 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre une créance de 67 millions au 31 décembre 2023, soit une augmentation de 134 millions d'euros.

### **1.3. Dividende par action versé au cours des trois derniers exercices**

2021	Aucun dividende versé
2022	Aucun dividende versé
2023	Aucun dividende versé

## 2. Analyse et commentaire des comptes au 31 décembre 2024

Les états financiers d'Aventis Pharma au 31 décembre 2024 se caractérisent par les principaux montants et opérations ci-dessous :

### 2.1. Bilan

Le total du bilan s'élève au 31 décembre 2024 à 5 869 millions d'euros contre 5 745 millions d'euros à fin décembre 2023, soit une augmentation de 124 millions d'euros.

L'actif immobilisé s'élève à 5 666 millions d'euros au 31 décembre 2024 en diminution de 2 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2023.

Cette variation est principalement due à l'événement suivant :

- provision pour dépréciation des titres Sanofi-Aventis Algérie pour 2 millions d'euros.

L'actif immobilisé est principalement constitué de créances rattachées à des participations qui totalisent 3 324 millions d'euros, soit 58,7% du total et de titres de participation qui totalisent une valeur nette de 2 332 millions d'euros, soit 41,2% du total.

Au passif, les capitaux propres s'élèvent à 5 805 millions d'euros au 31 décembre 2024 et représentent 98,9% du total du bilan, en augmentation de 101 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2023.

Cette variation s'analyse comme suit :

- le résultat de l'année 2024 est un bénéfice de 101 millions d'euros.

Les dettes s'élèvent à 28 millions d'euros à fin 2024 contre 3 millions d'euros à fin 2023.

Cette variation s'analyse comme suit :

- augmentation de la dette fiscale de 15 millions d'euros,
- augmentation de emprunts et dettes de 8 millions d'euros.

### 2.2. Compte de résultat

Les produits et charges d'exploitation dégagent une perte de 14 millions d'euros en 2024 contre une perte de 3 millions d'euros en 2023.

Le résultat financier s'élève à un gain de 126 millions d'euros en 2024 contre une perte de 124 millions d'euros en 2023. La variation est principalement liée aux revenus des intérêts versés par Sanofi pour un montant de 125 millions d'euros en 2024.

Les produits et charges exceptionnels se traduisent par un gain de 3 millions d'euros en 2024 contre un gain de 4 millions d'euros en 2023.

Compte tenu d'une charge d'impôts de 15 millions d'euros, le résultat net de l'exercice 2024 est un bénéfice qui s'élève à 101 millions d'euros contre une perte de 123 millions d'euros pour l'exercice précédent.

### 3. Créances clients et dettes fournisseurs

La Loi de Modernisation de l'Économie a instauré à compter du 1er janvier 2009 un plafond des délais de règlement à 60 jours à compter de la date d'émission de la facture (ou 45 jours fin de mois). Lorsque ce seuil est dépassé, les fournisseurs français de la Société ont droit à des pénalités de retard de paiement correspondant à 3 fois le taux de l'intérêt légal.

#### Analyse par échéances des créances clients :

Au 31 décembre 2024, les créances clients présentent un solde créditeur de 0,08 millions d'euros. Il se décompose comme suit :

- Clients groupe : - millions d'euros.

Article D. 441 I.-1° : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
(en millions d'euros)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus (1 jour et plus)	Total
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>						
Nombre de factures concernées	—	—	—	—	—	—
Montant total des factures concernées TTC	—	—	—	—	—	—
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC	—	—	—	—	—	—
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues TTC Total						
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)</b>						
Les conditions de règlements Groupe sont de 30 jours fin de mois le 15						

#### Analyse par échéances des dettes fournisseurs :

Au 31 décembre 2024, les dettes fournisseurs présentent un solde créditeur de 5 millions d'euros. Le solde des fournisseurs créditeurs se décompose comme suit :

- Fournisseurs Groupe : 0,3 million d'euros ;
- Fournisseurs – factures non parvenues : 4,3 millions d'euros.

Article D. 441 I.-1° : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
(en millions d'euros)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus (1 jour et plus)	Total
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>						
Nombre de factures concernées	25	—	—	—	—	—
Montant total des factures concernées TTC	0,3	—	—	—	—	—
Pourcentage des achats de l'exercice TTC	—	—	—	—	—	—
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues TTC						

#### C) Délais de paiement de référence utilisés

Délais contractuels : sauf cas particuliers, paiement des fournisseurs à 60 jours à compter de la date d'émission de la facture  
Les conditions de règlements Groupe sont de 30 jours fin de mois le 15

Le compte fournisseurs au 31 décembre 2024 est constitué de factures non échues à hauteur de 0,3 millions d'euros pour lesquelles les délais de règlement sont conformes à la loi.

## 4. Activité des filiales

Aventis Pharma détient des participations dans des filiales du groupe Sanofi dont :

- Sanofi Ventures LLC à hauteur de 75%.

## 5. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le résultat comme suit :

(en euros)

Bénéfice de l'exercice	100 611 562,29
Report à nouveau antérieur	<u>1 461 753 678,97</u>
<b>Résultat à affecter</b>	<b>1 562 365 241,26</b>

(en euros)

Report à nouveau	<u>1 562 365 241,26</u>
<b>Résultat affecté</b>	<b>1 562 365 241,26</b>

## 6. Capital

Le capital social s'élève à 685 551 636,66 euros. Il est composé de 31 006 406 actions d'une valeur nominale de 22,11 euros chacune.

Au 31 décembre 2024, le capital social de la société est détenu par :

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	Taux de détention en %
Aventis Inc.	31 006 358	100,00%
Oustric (succession)	48	0,00%
<b>Total</b>	<b>31 006 406</b>	<b>100,00%</b>

La société Aventis Pharma, en tant que mère de sous-groupe, n'a pas l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport de gestion groupe :

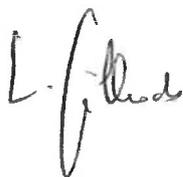
- ni un, ni plusieurs associés représentant au moins 1/10ème du capital ne sont opposés à cette exemption ;
- les comptes individuels de la société, ainsi que ceux des sociétés qu'elle contrôle, sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de Sanofi.

## **7. Evènements matériels post-clôture**

Aucun évènement post-clôture.

## **8. Perspectives d'avenir pour 2025**

Aventis Pharma va continuer à gérer son portefeuille de participations et le site de Croix de Berny

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. G. B. de'.

# COMPTES ANNUELS

**AVENTIS PHARMA SARL**

**Société à responsabilité limitée**

**82 AVENUE RASPAIL 94250 GENTILLY**

**DATE DE CLOTURE : 31/12/2024**

*Certifié conforme par le  
représentant légal -  
L. Blode*

## Actif

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 Décembre 2024	Au 31 Décembre 2023
Immobilisations incorporelles		—	—
Immobilisations corporelles	3	4	4
Immobilisations financières	4	5 662	5 664
<b>Actif immobilisé</b>		<b>5 666</b>	<b>5 668</b>
Avances et acomptes versés sur commandes		—	—
Clients et comptes rattachés	8	—	—
Autres actifs circulants	8	202	77
Placements et dépôts à court terme		—	—
Disponibilités		1	—
<b>Actif circulant</b>		<b>203</b>	<b>77</b>
Comptes de régularisation actif		—	—
Écart de conversion actif		—	—
<b>Total de l'actif</b>		<b>5 869</b>	<b>5 745</b>

## Passif

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 Décembre 2024	Au 31 Décembre 2023
Capital social		686	686
Primes		1 107	1 107
Réserves et report à nouveau		3 911	4 034
Résultat		101	( 123)
Provisions réglementées		—	—
<b>Capitaux propres</b>	<b>5</b>	<b>5 805</b>	<b>5 704</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>6</b>	<b>37</b>	<b>38</b>
Emprunts et dettes financières divers	7	8	—
Fournisseurs et comptes rattachés	8	5	3
Autres passifs circulants	8	15	—
Banques créditrices		—	—
<b>Dettes</b>		<b>28</b>	<b>3</b>
Comptes de régularisation passif		—	—
Écart de conversion passif		—	—
<b>Total du passif</b>		<b>5 869</b>	<b>5 745</b>

## Comptes de résultats

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 Décembre 2024	Au 31 Décembre 2023
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>11</b>	<b>7</b>
Chiffre d'affaires net		—	—
Autres produits		11	7
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>( 25)</b>	<b>( 10)</b>
Autres achats et charges externes		( 8)	( 1)
Impôts, taxes et versements assimilés		( 3)	( 3)
Salaires et charges sociales		—	—
Dotations d'exploitation		( 14)	( 6)
Autres charges		—	—
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>10</b>	<b>( 14)</b>	<b>( 3)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>11</b>	<b>126</b>	<b>( 124)</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>		<b>112</b>	<b>( 127)</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>12</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Impôts sur les bénéfices	13	( 15)	—
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		—	—
<b>Résultat net</b>		<b>101</b>	<b>( 123)</b>

# Annexe des comptes annuels

## Note 1/ Evénements significatifs de l'exercice

Aventis Pharma a continué à gérer le site de Croix de Berny en attente de cession et ses participations détenues dans les filiales du groupe Sanofi.

## Note 2/ Principes comptables appliqués

Les comptes annuels de l'exercice 2024 sont présentés conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France telles que décrites dans le Plan Comptable Général, et conformément aux principes généralement admis.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux hypothèses de base suivantes :

- principe de prudence,
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

### a) Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu en 2024

### b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, incluant le prix d'achat et les frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation du bien, et sont comptabilisées en utilisant l'approche par composants. Selon cette dernière, chaque composant dont la durée d'utilité est différente des autres composants, et dont le coût est significatif par rapport au coût total de l'immobilisation, doit être amorti séparément.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire. Les possibilités fiscales d'amortissements autorisées (amortissements dégressifs et exceptionnels) sont utilisées. L'écart entre les amortissements en mode linéaire et les amortissements fiscaux est comptabilisé au passif du bilan dans les provisions réglementées.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles sont les suivantes :

	Nombre d'années d'amortissement
Constructions et aménagements des terrains	15 à 30 ans
Agencements, installations	10 à 20 ans
Matériels, outillages et mobiliers	3 à 15 ans

### c) Participations et autres titres immobilisés

La valeur d'entrée dans le patrimoine est constituée par le coût d'acquisition, y compris les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes.

Une revue des indicateurs internes et externes de perte de valeur (traduisant l'évolution au regard de l'exercice précédent) est menée annuellement pour chaque participation. En cas d'indice de perte de valeur, les évaluations sont mises à jour à partir de méthodes d'évaluation en adéquation avec l'activité de l'entité.

Les méthodes d'évaluation retenues pour ces sociétés sont déterminées en fonction du type d'activité des entités (sociétés commerciales, industrielles ou holding) et peuvent être fondées sur la quote-part de capitaux propres ou sur les flux de trésorerie futurs actualisés. D'autres méthodes d'évaluation peuvent être utilisées : des multiples de chiffre d'affaires, des valorisations externes retenues dans le cadre d'opérations d'acquisitions tiers ou les motifs d'appréciation sur lesquels repose la transaction d'origine.

Lorsque la nouvelle valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée pour la différence.

### d) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît une perte probable. La probabilité de cette perte est estimée au regard de la situation du client, du pays et de l'ancienneté de la créance.

#### **e) Opérations en devises**

Dans le cadre de la première application du règlement ANC 2015-05 au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les transactions commerciales en cours à la clôture de l'exercice sont comptabilisées comme suit:

- les créances et dettes sont revalorisées au bilan par contrepartie des « écarts de conversion » ;
- les garanties de cours octroyées à Aventis Pharma par sa société mère Sanofi afin de couvrir ses créances et dettes sont revalorisées au bilan par contrepartie des « écarts de conversion » ;
- en application de la comptabilité de couverture, la perte latente de change résultant de la revalorisation des créances, dettes et garanties de cours, évaluée devise par devise, fait l'objet d'une provision pour risque de change ;
- cette provision est augmentée le cas échéant de la perte latente résultant de la revalorisation d'éventuelles garanties de cours figurant en position ouverte isolée.
- Le résultat de change des transactions commerciales est présenté en résultat d'exploitation dans la rubrique «Autres charges».

L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact sur les comptes.

Il est rappelé qu'une convention de centralisation du risque de change commercial lie Aventis Pharma à Sanofi. A travers cette convention, la société s'engage, d'une façon exclusive, à l'égard de Sanofi, à lui acheter les devises dont elle a besoin ou à lui vendre les devises attendues, en règlement d'opérations transactionnelles import ou export comptabilisées. Réciproquement, Sanofi s'engage à vendre ou acheter à la société les devises dont cette dernière a besoin.

Par ailleurs la société Aventis Pharma a signé avec Sanofi un contrat de gestion de trésorerie visant à optimiser la gestion de sa trésorerie.

#### **f) Provisions pour risques et charges**

Les provisions sont comptabilisées dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements passés, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour régler les obligations et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont évaluées sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de l'expérience de la société en la matière et au mieux de ses connaissances à la date d'arrêté.

#### **g) Provisions pour environnement**

Conformément à la recommandation CNC n°2003-r02 du 21 octobre 2003, la société comptabilise, le cas échéant, des provisions à long terme relatives à certains engagements tels que des obligations légales en matière de protection de l'environnement et des litiges pour lesquels la responsabilité de la société est probable.

#### **h) Provisions réglementées**

Les provisions réglementées sont, le cas échéant, dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur (amortissements dérogatoires, provision pour investissement,...).

#### **i) Engagements de retraite**

Principes appliqués pour l'élaboration des comptes annuels de l'exercice 2022, 2023 & 2024

Suite à la décision de s'aligner sur la méthode retenue dans les comptes consolidés groupe, l'ensemble des écarts actuariels est désormais reconnu directement au bilan de la société par le compte de résultat.

#### **j) Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables susceptibles d'avoir un impact sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels à la date d'examen des états financiers. Les estimations et hypothèses, élaborées sur la base des informations disponibles lors de la clôture des comptes, portent en particulier sur :

- la dépréciation des actifs corporels et des participations (voir notes 2.b, 2.c et 2.d) ;
- la valorisation des actifs corporels ainsi que leur durée de vie estimée (voir note 2.b) ;
- la valorisation des participations (voir note 2.d) ;
- le montant des engagements de retraite (voir notes 2.i et 6) ;
- le montant des provisions pour restructuration, des risques fiscaux et des provisions pour litiges (voir note 6).

Les montants définitifs pourraient être différents de ces estimations.

### Note 3/ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes			Montants à la fin de l'exercice	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes comptables
	Montants au début de l'exercice	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions			
Terrains et aménagements	8	—	—	8	(4)	4
Constructions	44	—	—	44	(44)	(0)
Autres immobilisations corporelles	13	—	(1)	12	(11)	1
Immobilisations corporelles en cours	—	—	—	—	—	—
Avances et acomptes	—	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>—</b>	<b>(1)</b>	<b>64</b>	<b>(59)</b>	<b>5</b>

(en millions d'euros)	Amortissements et dépréciations			
	Montants au début de l'exercice	Dotations et autres augmentations	Cessions et reprises	Montants à la fin de l'exercice
Terrains et aménagements		(4)	—	(4)
Constructions		(44)	—	(44)
Autres immobilisations corporelles		(12)	(1)	(11)
Immobilisations corporelles en cours		—	—	—
<b>Total</b>		<b>(60)</b>	<b>(1)</b>	<b>(59)</b>

Tous les postes sont relatifs au site de Croix de Berny à Antony. Ce site est destiné à être vendu.

### Note 4/ Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes			Montants à la fin de l'exercice	Dépréciations	Valeurs nettes comptables
	Montants au début de l'exercice	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions			
Participations (a)	2 339	—	—	2 339	(7)	2 332
Créances rattachées à des participations (b)	3 324	—	—	3 324	—	3 324
Mali de fusion sur actifs financiers	1	—	—	1	(1)	—
Autres immobilisations financières	—	—	—	—	—	—
Prêts (c)	8	—	(1)	7	—	7
<b>Total</b>	<b>5 672</b>	<b>—</b>	<b>(1)</b>	<b>5 671</b>	<b>(8)</b>	<b>5 662</b>

#### a) Participations

Le solde est composé de titres Sanofi-Aventis Algérie pour 9 M€ et Sanofi Ventures LLC pour 2 330 M€.

En 2024 les titres Sanofi-Aventis Algérie ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation de 2 millions d'euros.

#### b) Créances rattachées à des participations

Sanofi a remboursé le prêt de 10,3 milliards d'euros le 25 octobre 2023. Le même jour, Aventis Pharma a accordé à Sanofi un nouveau prêt de 3,3 milliards d'euros remboursable le 16 octobre 2026.

#### c) Prêts

Il s'agit des prêts efforts à la construction pour 7 millions d'euros.

## Note 5/ Capitaux propres

Au 31 décembre 2024, le capital social s'élève à 685 551 636,66 euros. Il est composé de 31 006 406 actions d'une valeur nominale de 22,11 euros chacune.

(en millions d'euros)	Capital social	Primes d'apport et d'émission et de fusion	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées et subventions d'investissement	Total
<b>Solde au 31 décembre 2023 avant affectation du résultat</b>	686	1 106	4 035	( 123)	—	5 703
Affectation du résultat 2023 aux réserves et aux reports à nouveau			( 123)	123		—
Dividendes distribués au titre de l'exercice 2023						
<b>Résultat de l'exercice 2024</b>				101		101
<b>Solde au 31 décembre 2024 avant affectation du résultat</b>	686	1 106	3 912	101	—	5 806

La société Aventis Pharma, en tant que mère de sous-groupe, n'a pas l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport de gestion groupe :

- ni un, ni plusieurs associés représentant au moins 1/10ème du capital ne sont opposés à cette exemption ;
- les comptes individuels de la société, ainsi que ceux des sociétés qu'elle contrôle, sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de Sanofi.

## Note 6/ Provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	Montants au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise provisions utilisées	Reprise provisions non utilisées	Transfert	Montants à la fin de l'exercice
<b>Provisions pour risques et charges :</b>						
Provisions pour risques divers (a)	1	—	—	—	—	1
Provisions pour engagements de retraite et autres avantages (b)	17	12	( 7)	( 2)	—	20
Provisions pour charges (c)	20	—	—	( 4)	—	16
Provisions pour plan sociaux	—	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	38	12	( 7)	( 6)	—	37
<b>Dotations et reprises constatées par le résultat :</b>						
• Exploitation		12	( 4)	( 6)	—	2
• Financier		—	—	—	—	—
• Exceptionnel		—	( 3)	—	—	( 3)
<b>Total</b>		12	( 7)	( 6)	—	( 1)

a) La provision pour risques divers correspond à un litige avec les ayants-droits d'ex-salariés.

b) Provisions pour engagements de retraite et autres avantages.

Les principaux régimes de la société sont de deux types :

. indemnités de départ à la retraite : tous les salariés de la société bénéficient, lors de leur départ à la retraite, d'une indemnité dont le montant dépend à la fois de leur ancienneté dans le groupe et des droits garantis par les conventions collectives et les accords internes. Ces indemnités de départ sont calculées en tenant compte du salaire de fin de carrière.

. régimes de retraite à prestations définies : ces régimes prévoient le paiement de prestations à partir de la date de départ en retraite. Pour bénéficier de ces avantages, les salariés doivent respecter un certain nombre de critères d'éligibilité. Le seul régime qui restait ouvert dans le groupe a été fermé en application de la directive européenne n°2014/50/UE du 16 avril 2014 transposée en droit français par ordonnance n°2019-697 du 3 juillet 2019; ce régime a été dénoncé et fermé, avec cristallisation des droits au 31 décembre 2019 (aucun droit supplémentaire pour les périodes d'emploi postérieures au 31 décembre 2019).

c) Les provisions pour charges comprennent les provisions environnement pour site non opérationnel d'un montant de 7M€ et d'une provision fermeture du site de CRB pour 8 M€.

(en millions d'euros)	Montants à la fin de l'exercice	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
<b>Provisions pour risques et charges :</b>				
Provisions pour risques divers	1	—	1	—
Provisions pour engagements de retraite et autres avantages	20	10	10	—
Provisions pour charges	16	7	9	—
Provisions pour plan sociaux	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>37</b>	<b>17</b>	<b>20</b>	<b>—</b>

La société est sous les régimes de retraite à prestations définies. Ces régimes prévoient le paiement de prestations à partir de la date de départ en retraite. Pour bénéficier de ces avantages, les salariés doivent respecter un certain nombre de critères d'éligibilité. A l'exception d'un seul, ces régimes ne sont plus ouverts aux nouveaux entrants (régimes fermés).

Certains engagements de retraite à prestations sont couverts par des actifs de régime, dont la juste valeur est composée des catégories d'actifs ci-dessous :

(en %)	2024	2023
<b>* Titres cotés sur un marché actif</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>
- Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,01%	0,01%
- Instruments de capitaux propres	0,02%	0,02%
- Obligations et assimilés	95,11%	95,86%
- Immobilier	0,01%	0,01%
- Dérivés	—	—
- Matières premières	—	—
- Autres	4,85%	4,10%
<b>* Autres titres</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>
- Fonds d'investissement	—	—
- Contrats d'assurance	—	—
<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

Une évaluation actuarielle des engagements a été effectuée avec l'assistance d'actuaire externes. Les calculs s'appuient sur les hypothèses financières et démographiques suivantes :

(en %)	2024	2023
· Taux d'actualisation	3,2% à 3,45%	3,156 % à 4,1 %
· Taux d'inflation	2,10%	2,2% à 2,35%
· Taux d'évolution des coûts médicaux	-	-
· Taux d'indexation des prestations de retraite	1,5% à 2,1%	1,5% à 2,35%
· Age de la retraite	62,5 à 67 ans	62 à 67 ans
· Table de mortalité	TGH / TGF 05	TGH / TGF 05

Le tableau suivant rapproche l'engagement net concernant les plans de retraite et autres avantages avec les montants reconnus au bilan de Aventis Pharma du 31 décembre 2024 :

(en millions d'euros)	Retraite et autres avantages au 31 décembre 2024	Retraite et autres avantages au 31 décembre 2023
<b>Évaluation des engagements :</b>		
À l'ouverture	119	121
Coût des services rendus	—	—
Charge d'intérêt	4	4
Perte (gain) actuariel	6	2
Réduction de régimes	—	—
Liquidation de régimes	—	—
Transferts inter entités	—	—
Prestations payées	( 15)	( 8)
Amendement de régimes	—	—
<b>Montant des engagements à la clôture</b>	<b>114</b>	<b>119</b>
<b>Valeur de marché des actifs affectés aux plans :</b>		
À l'ouverture de l'exercice	103	104
Rendement réel des actifs des régimes	( 1)	7
Contributions de l'employeur	—	—
Prestations payées	( 8)	( 8)
Transferts inter entités	—	—
<b>Valeur de marché des actifs affectés aux plans, à la clôture</b>	<b>94</b>	<b>103</b>
<b>Montant net figurant au bilan :</b>		
Engagement net	20	17
Coûts des services passés non reconnus	—	—
Gain (perte) actuariel non reconnu	—	—
Reclassement de régimes sur-financés	—	—
<b>Provision nette figurant au bilan</b>	<b>20</b>	<b>17</b>
<b>Charge de retraite de la période :</b>		
Coût des services	—	—
Charge d'intérêts	4	4
Rendement attendu des actifs des régimes	( 4)	( 4)
Amortissement du coût des services passés	—	—
Amortissement des pertes(gains) actuariels	10	—
Pertes (gains) actuariels	—	—
Effet des réductions de régimes	—	—
Transfert inter entités	—	—
<b>Montant des engagements à la clôture</b>	<b>10</b>	<b>—</b>

## Note 7/ Emprunts et dette financières divers

La dette s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Groupe et associés	7	—
Banques créditrices	—	—
<b>Montant des engagements à la clôture</b>	<b>7</b>	<b>—</b>

## Note 8/ État des créances et des dettes

(en millions d'euros)	Brut	Dépréciations	Net	Un an au plus	Plus d'un an
<b>Créances</b>					
<b>Actif immobilisé :</b>					
Créances rattachées à des participations	3 324	—	3 324	24	3 300
Prêts	7	—	7	6	1
Autres immobilisations financières	—	—	—	—	—
<b>Actif circulant :</b>					
Clients et comptes rattachés	—	—	—	—	—
Autres actifs circulants	202	—	202	202	—
<b>Total</b>	<b>3 533</b>	<b>—</b>	<b>3 533</b>	<b>232</b>	<b>3 301</b>
<b>Dettes</b>					
Emprunts et dettes financières divers	8	—	8	8	—
Banques créditrices	—	—	—	—	—
Fournisseurs et comptes rattachés	5	—	5	5	—
<b>Autres passifs circulants :</b>					
Dettes fiscales et sociales	15	—	15	15	—
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	—	—	—	—	—
Autres dettes	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>—</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>—</b>

## Note 9/ Produits à recevoir et charges à payer

(en millions d'euros)	Produits à recevoir	Charges à payer
Immobilisations financières (a)	23	—
Autres créances	—	—
Emprunts	—	8
Dettes fournisseurs	—	5
Dettes sur immobilisations	—	—
Dettes fiscales et sociales	—	15
Autres dettes	—	—
Autres	—	—

(a) Intérêts du prêt à Sanofi

## Note 10/ Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est une perte de 14 millions d'euros.

Il est principalement constitué d'une charge nette de provisions pour 3 millions d'euros, d'impôts et taxes pour 2 millions d'euros et d'autres charges externes pour 8 millions.

## Note 11/ Résultat financier

Le solde est constitué :

(en millions d'euros)	Au 31 Décembre 2024	Au 31 Décembre 2023
<b>Produits/(Charges) financiers</b>	<b>128</b>	<b>( 124)</b>
• dividendes	—	—
• produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	—	—
• autres intérêts et produits assimilés (a)	128	( 124)
• autres	—	—
<b>Reprises/(Dotations) de provisions et dépréciations (b)</b>	<b>( 2)</b>	<b>—</b>
<b>Profit /(Pertes) net de change</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Total</b>	<b>126</b>	<b>( 124)</b>

(a) Intérêts du prêt reçus pour 125 millions d'euros et intérêts du compte courant reçus pour 3 millions d'euros

(b) Provision pour dépréciation des titres de participation pour 2 millions d'euros

## Note 12/ Charges et produits exceptionnels

Le solde est constitué :

(en millions d'euros)	Au 31 Décembre 2024	Au 31 Décembre 2023
• de la reprise nette des dotations aux provisions pour risques et charges (a)	3	4
• de plus et moins values nettes dégagées sur cessions d'immobilisations	—	—
• autres	—	—
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>4</b>

(a) provision pour fermeture du site de Croix de Berny

## Note 13/ Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt de l'exercice s'analyse ainsi :

(en millions d'euros)	Au 31 Décembre 2024	Au 31 Décembre 2023
Impôt sur les bénéfices	( 15)	—
<b>Total</b>	<b>( 15)</b>	<b>—</b>

La charge d'impôt sur les sociétés de l'exercice s'établit à 15 millions d'euros. Le taux global d'impôt appliqué par Aventis Pharma est le taux de droit commun de 25%.

La contribution additionnelle en vigueur en 2024 correspond à la contribution sociale de 3,3%.

Dans le cadre d'une décision de gestion du Groupe, Aventis Pharma est sortie de l'intégration fiscale en 2019.

### Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

Le montant de l'impôt différé actif et passif non constaté dans les comptes sociaux et relatif aux provisions temporairement non déductibles s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 Décembre 2024
<b>Impôts différés actifs (allègement de la charge future d'impôt) :</b>	<b>9</b>
• provisions pour risques et charges	9
• provisions et charges à payer - personnel	—
• autres	—
<b>Impôts différés passifs (accroissement de la charge future d'impôt)</b>	<b>—</b>
<b>Total</b>	<b>9</b>

## Note 14/ Engagements hors bilan

### a) Engagements donnés

(en millions d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Avals, cautions				
Opérations de couverture (vente à terme de devises)				
<b>Total</b>	—	—	—	—

### b) Engagements reçus

(en millions d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Opérations de couverture (achat à terme de devises)	4			4
Engagements d'achats et prestations irrévocables				
<b>Total</b>	4	—	—	4

Les opérations de couvertures s'analysent comme suit (en millions) :

Devise	Sens	Montant en millions de devises	Montant en millions d'euros au cours de clôture	Cours de clôture EUR/DEV
USD	Achat	4	4	1,03535
USD	Vente			

## Note 15/ Tableau des filiales et participations

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations détenues par la société

(en millions d'euros)	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur comptable brute des titres détenus		2 330		9
Valeur comptable nette des titres détenus		2 330		1
Montant des prêts et avances accordés nets (1)				
Montant des cautions et avals données				
Montant des dividendes comptabilisés				

(1) Y compris avances de trésorerie accordées aux Filiales.

Filiales et participations dont la valeur brute comptable des titres détenus excède 1 % du capital social de la Société :

(en millions d'euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la Société	Chiffres d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice)	Dividendes comptabilisés par la Société
				Brute	Nette					
<b>Filiales et participations détenues à plus de 10 %</b>										
<b>Filiales et participations françaises</b>										
<b>Filiales et participations étrangères</b>										
Sanofi Ventures LLC	19	3 632	75	2 330	2 330	-	-	-	71	-
<b>Filiales et participations significatives détenues à moins de 10 %</b>										
<b>Filiales et participations françaises</b>										
<b>Filiales et participations étrangères</b>										
Sanofi-Aventis Algerie	79	(3)	3	9	1	-	-	245	7	-

## Note 16/ Autres éléments

Aucun événement post clôture

## Résultats financiers des 5 derniers exercices

Le solde est constitué :

(en millions d'euros)	2024	2023	2022	2021	2020
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	686	686	686	686	686
Nombre d'actions émises	31 006 406	31 006 406	31 006 406	31 006 406	31 006 406
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	-	-	8	11	11
Résultat avant impôts et charges calculées (amortissements et provision)	115	( 128)	35	60	383
Impôts sur les bénéfices	( 15)	-	( 9)	( 17)	( 54)
Résultat après impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	101	( 123)	( 3)	167	1 398
Résultat distribué (a)	-	-	-	-	6 698
<b>Résultat par action (en euro)</b>					
Résultat après impôts, mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	3,29	(4,11)	0,84	1,38	10,61
Résultat après impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	3,24	(3,98)	(0,08)	5,40	45,10
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	-	216,0102
-Action ordinaire	-	-	-	-	-
-Action de préférence	-	-	-	-	-

(a) Proposition de distribution de dividendes sous réserve de la validation par l'Assemblée Générale



Tour Exaltis  
61, rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense Cedex

# **Sanofi Aventis Pharma SARL**

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2024

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la société Sanofi Aventis Pharma SARL,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Sanofi Aventis Pharma SARL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les immobilisations financières figurant à l'actif du bilan d'Aventis Pharma sont évaluées selon les modalités présentées en note 2.c de l'annexe. Nous avons examiné les éléments pris en considération pour les estimations de valeurs d'inventaire des participations détenues ainsi que les hypothèses d'évaluation utilisées, et le cas échéant, nous avons vérifié le calcul des dépréciations. Nous avons également vérifié que les notes 4, 11 et 15 de l'annexe fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du gérant et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Paris La Défense, le 14 avril 2025

Signed by:  
  
6F09155874BE46F...

Ariane MIGNON

Associée

Signé par :  
  
5E20DD8A514F404...

Séverine HERVET

Associée

# **COMPTES ANNUELS**

**AVENTIS PHARMA SARL**

**Société à responsabilité limitée**

**82 AVENUE RASPAIL 94250 GENTILLY**

**DATE DE CLOTURE : 31/12/2024**

# Actif

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 Décembre 2024	Au 31 Décembre 2023
Immobilisations incorporelles		—	—
Immobilisations corporelles	3	4	4
Immobilisations financières	4	5 662	5 664
<b>Actif immobilisé</b>		<b>5 666</b>	<b>5 668</b>
Avances et acomptes versés sur commandes		—	—
Clients et comptes rattachés	8	—	—
Autres actifs circulants	8	202	77
Placements et dépôts à court terme		—	—
Disponibilités		1	—
<b>Actif circulant</b>		<b>203</b>	<b>77</b>
Comptes de régularisation actif		—	—
Écart de conversion actif		—	—
<b>Total de l'actif</b>		<b>5 869</b>	<b>5 745</b>

# Passif

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 Décembre 2024	Au 31 Décembre 2023
Capital social		686	686
Primes		1 107	1 107
Réserves et report à nouveau		3 911	4 034
Résultat		101	( 123)
Provisions réglementées		—	—
<b>Capitaux propres</b>	<b>5</b>	<b>5 805</b>	<b>5 704</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>6</b>	<b>37</b>	<b>38</b>
Emprunts et dettes financières divers	7	8	—
Fournisseurs et comptes rattachés	8	5	3
Autres passifs circulants	8	15	—
Banques créditrices		—	—
<b>Dettes</b>		<b>28</b>	<b>3</b>
Comptes de régularisation passif		—	—
Écart de conversion passif		—	—
<b>Total du passif</b>		<b>5 869</b>	<b>5 745</b>

## Comptes de résultats

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 Décembre 2024	Au 31 Décembre 2023
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>11</b>	<b>7</b>
Chiffre d'affaires net		—	—
Autres produits		11	7
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>( 25)</b>	<b>( 10)</b>
Autres achats et charges externes		( 8)	( 1)
Impôts, taxes et versements assimilés		( 3)	( 3)
Salaires et charges sociales		—	—
Dotations d'exploitation		( 14)	( 6)
Autres charges		—	—
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>10</b>	<b>( 14)</b>	<b>( 3)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>11</b>	<b>126</b>	<b>( 124)</b>
<b>Résultat courant avant impôts</b>		<b>112</b>	<b>( 127)</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>12</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Impôts sur les bénéfices	13	( 15)	—
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		—	—
<b>Résultat net</b>		<b>101</b>	<b>( 123)</b>

# Annexe des comptes annuels

## Note 1/ Evénements significatifs de l'exercice

Aventis Pharma a continué à gérer le site de Croix de Berny en attente de cession et ses participations détenues dans les filiales du groupe Sanofi.

## Note 2/ Principes comptables appliqués

Les comptes annuels de l'exercice 2024 sont présentés conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France telles que décrites dans le Plan Comptable Général, et conformément aux principes généralement admis.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux hypothèses de base suivantes :

- principe de prudence,
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

### a) Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu en 2024

### b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, incluant le prix d'achat et les frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation du bien, et sont comptabilisées en utilisant l'approche par composants. Selon cette dernière, chaque composant dont la durée d'utilité est différente des autres composants, et dont le coût est significatif par rapport au coût total de l'immobilisation, doit être amorti séparément.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire. Les possibilités fiscales d'amortissements autorisées (amortissements dégressifs et exceptionnels) sont utilisées. L'écart entre les amortissements en mode linéaire et les amortissements fiscaux est comptabilisé au passif du bilan dans les provisions règlementées.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles sont les suivantes :

	<b>Nombre d'années d'amortissement</b>
Constructions et aménagements des terrains	15 à 30 ans
Agencements, installations	10 à 20 ans
Matériels, outillages et mobiliers	3 à 15 ans

### c) Participations et autres titres immobilisés

La valeur d'entrée dans le patrimoine est constituée par le coût d'acquisition, y compris les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes.

Une revue des indicateurs internes et externes de perte de valeur (traduisant l'évolution au regard de l'exercice précédent) est menée annuellement pour chaque participation. En cas d'indice de perte de valeur, les évaluations sont mises à jour à partir de méthodes d'évaluation en adéquation avec l'activité de l'entité.

Les méthodes d'évaluation retenues pour ces sociétés sont déterminées en fonction du type d'activité des entités (sociétés commerciales, industrielles ou holding) et peuvent être fondées sur la quote-part de capitaux propres ou sur les flux de trésorerie futurs actualisés. D'autres méthodes d'évaluation peuvent être utilisées : des multiples de chiffre d'affaires, des valorisations externes retenues dans le cadre d'opérations d'acquisitions tiers ou les motifs d'appréciation sur lesquels repose la transaction d'origine.

Lorsque la nouvelle valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée pour la différence.

### d) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît une perte probable. La probabilité de cette perte est estimée au regard de la situation du client, du pays et de l'ancienneté de la créance.

### **e) Opérations en devises**

Dans le cadre de la première application du règlement ANC 2015-05 au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les transactions commerciales en cours à la clôture de l'exercice sont comptabilisées comme suit:

- les créances et dettes sont revalorisées au bilan par contrepartie des « écarts de conversion » ;
- les garanties de cours octroyées à Aventis Pharma par sa société mère Sanofi afin de couvrir ses créances et dettes sont revalorisées au bilan par contrepartie des « écarts de conversion » ;
- en application de la comptabilité de couverture, la perte latente de change résultant de la revalorisation des créances, dettes et garanties de cours, évaluée devise par devise, fait l'objet d'une provision pour risque de change ;
- cette provision est augmentée le cas échéant de la perte latente résultant de la revalorisation d'éventuelles garanties de cours figurant en position ouverte isolée.
- Le résultat de change des transactions commerciales est présenté en résultat d'exploitation dans la rubrique «Autres charges».

L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact sur les comptes.

Il est rappelé qu'une convention de centralisation du risque de change commercial lie Aventis Pharma à Sanofi. A travers cette convention, la société s'engage, d'une façon exclusive, à l'égard de Sanofi, à lui acheter les devises dont elle a besoin ou à lui vendre les devises attendues, en règlement d'opérations transactionnelles import ou export comptabilisées. Réciproquement, Sanofi s'engage à vendre ou acheter à la société les devises dont cette dernière a besoin.

Par ailleurs la société Aventis Pharma a signé avec Sanofi un contrat de gestion de trésorerie visant à optimiser la gestion de sa trésorerie.

### **f) Provisions pour risques et charges**

Les provisions sont comptabilisées dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements passés, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour régler les obligations et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont évaluées sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de l'expérience de la société en la matière et au mieux de ses connaissances à la date d'arrêté.

### **g) Provisions pour environnement**

Conformément à la recommandation CNC n°2003-r02 du 21 octobre 2003, la société comptabilise, le cas échéant, des provisions à long terme relatives à certains engagements tels que des obligations légales en matière de protection de l'environnement et des litiges pour lesquels la responsabilité de la société est probable.

### **h) Provisions réglementées**

Les provisions réglementées sont, le cas échéant, dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur (amortissements dérogatoires, provision pour investissement,...).

### **i) Engagements de retraite**

Principes appliqués pour l'élaboration des comptes annuels de l'exercice 2022, 2023 & 2024

Suite à la décision de s'aligner sur la méthode retenue dans les comptes consolidés groupe, l'ensemble des écarts actuariels est désormais reconnu directement au bilan de la société par le compte de résultat.

### **j) Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables susceptibles d'avoir un impact sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels à la date d'examen des états financiers. Les estimations et hypothèses, élaborées sur la base des informations disponibles lors de la clôture des comptes, portent en particulier sur :

- la dépréciation des actifs corporels et des participations (voir notes 2.b, 2.c et 2.d) ;
- la valorisation des actifs corporels ainsi que leur durée de vie estimée (voir note 2.b) ;
- la valorisation des participations (voir note 2.d) ;
- le montant des engagements de retraite (voir notes 2.i et 6) ;
- le montant des provisions pour restructuration, des risques fiscaux et des provisions pour litiges (voir note 6).

Les montants définitifs pourraient être différents de ces estimations.

### Note 3/ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes			Montants à la fin de l'exercice	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes comptables
	Montants au début de l'exercice	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions			
Terrains et aménagements	8	—	—	8	( 4)	4
Constructions	44	—	—	44	( 44)	( 0)
Autres immobilisations corporelles	13	—	( 1)	12	( 11)	1
Immobilisations corporelles en cours	—	—	—	—	—	—
Avances et acomptes	—	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>65</b>	<b>—</b>	<b>( 1)</b>	<b>64</b>	<b>( 59)</b>	<b>5</b>

(en millions d'euros)	Amortissements et dépréciations			
	Montants au début de l'exercice	Dotations et autres augmentation	Cessions et reprises	Montants à la fin de l'exercice
Terrains et aménagements	( 4)	—	—	( 4)
Constructions	( 44)	—	—	( 44)
Autres immobilisations corporelles	( 12)	—	( 1)	( 11)
Immobilisations corporelles en cours	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>( 60)</b>	<b>—</b>	<b>( 1)</b>	<b>( 59)</b>

Tous les postes sont relatifs au site de Croix de Berny à Antony. Ce site est destiné à être vendu.

### Note 4/ Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes			Montants à la fin de l'exercice	Dépréciations	Valeurs nettes comptables
	Montants au début de l'exercice	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions			
Participations (a)	2 339	—	—	2 339	( 7)	2 332
Créances rattachées à des participations (b)	3 324	—	—	3 324	—	3 324
Mali de fusion sur actifs financiers	1	—	—	1	( 1)	—
Autres immobilisations financières	—	—	—	—	—	—
Prêts (c)	8	—	( 1)	7	—	7
<b>Total</b>	<b>5 672</b>	<b>—</b>	<b>( 1)</b>	<b>5 671</b>	<b>( 8)</b>	<b>5 662</b>

#### a) Participations

Le solde est composé de titres Sanofi-Aventis Algérie pour 9 M€ et Sanofi Ventures LLC pour 2 330 M€.

En 2024 les titres Sanofi-Aventis Algérie ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation de 2 millions d'euros.

#### b) Créances rattachées à des participations

Sanofi a remboursé le prêt de 10,3 milliards d'euros le 25 octobre 2023. Le même jour, Aventis Pharma a accordé à Sanofi un nouveau prêt de 3,3 milliards d'euros remboursable le 16 octobre 2026.

#### c) Prêts

Il s'agit des prêts efforts à la construction pour 7 millions d'euros.

## Note 5/ Capitaux propres

Au 31 décembre 2024, le capital social s'élève à 685 551 636,66 euros. Il est composé de 31 006 406 actions d'une valeur nominale de 22,11 euros chacune.

(en millions d'euros)	Capital social	Primes d'apport et d'émission et de fusion	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées et subventions d'investissement	Total
<b>Solde au 31 décembre 2023 avant affectation du résultat</b>	<b>686</b>	<b>1 106</b>	<b>4 035</b>	<b>( 123)</b>	<b>—</b>	<b>5 703</b>
Affectation du résultat 2023 aux réserves et aux reports à nouveau			( 123)	123		—
Dividendes distribués au titre de l'exercice 2023						
<b>Résultat de l'exercice 2024</b>				<b>101</b>		<b>101</b>
<b>Solde au 31 décembre 2024 avant affectation du résultat</b>	<b>686</b>	<b>1 106</b>	<b>3 912</b>	<b>101</b>	<b>—</b>	<b>5 805</b>

La société Aventis Pharma, en tant que mère de sous-groupe, n'a pas l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport de gestion groupe :

- ni un, ni plusieurs associés représentant au moins 1/10ème du capital ne sont opposés à cette exemption ;

- les comptes individuels de la société, ainsi que ceux des sociétés qu'elle contrôle, sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de Sanofi.

## Note 6/ Provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	Montants au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise provisions utilisées	Reprise provisions non utilisées	Transfert	Montants à la fin de l'exercice
<b>Provisions pour risques et charges :</b>						
Provisions pour risques divers (a)	1	—	—	—	—	1
Provisions pour engagements de retraite et autres avantages (b)	17	12	( 7)	( 2)	—	20
Provisions pour charges (c)	20	—	—	( 4)	—	16
Provisions pour plan sociaux	—	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>38</b>	<b>12</b>	<b>( 7)</b>	<b>( 6)</b>	<b>—</b>	<b>37</b>
<b>Dotations et reprises constatées par le résultat :</b>						
• Exploitation		12	( 4)	( 6)	—	2
• Financier		—	—	—	—	—
• Exceptionnel		—	( 3)	—	—	( 3)
<b>Total</b>		<b>12</b>	<b>( 7)</b>	<b>( 6)</b>	<b>—</b>	<b>( 1)</b>

a) La provision pour risques divers correspond à un litige avec les ayants-droits d'ex-salariés.

b) Provisions pour engagements de retraite et autres avantages.

Les principaux régimes de la société sont de deux types :

. indemnités de départ à la retraite : tous les salariés de la société bénéficient, lors de leur départ à la retraite, d'une indemnité dont le montant dépend à la fois de leur ancienneté dans le groupe et des droits garantis par les conventions collectives et les accords internes. Ces indemnités de départ sont calculées en tenant compte du salaire de fin de carrière.

. régimes de retraite à prestations définies : ces régimes prévoient le paiement de prestations à partir de la date de départ en retraite. Pour bénéficier de ces avantages, les salariés doivent respecter un certain nombre de critères d'éligibilité. Le seul régime qui restait ouvert dans le groupe a été fermé en application de la directive européenne n°2014/50/UE du 16 avril 2014 transposée en droit français par ordonnance n°2019-697 du 3 juillet 2019; ce régime a été dénoncé et fermé, avec cristallisation des droits au 31 décembre 2019 (aucun droit supplémentaire pour les périodes d'emploi postérieures au 31 décembre 2019).

c) Les provisions pour charges comprennent les provisions environnement pour site non opérationnel d'un montant de 7M€ et d'une provision fermeture du site de CRB pour 8 M€.

(en millions d'euros)	Montants à la fin de l'exercice	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
<b>Provisions pour risques et charges :</b>				
Provisions pour risques divers	1	—	1	—
Provisions pour engagements de retraite et autres avantages	20	10	10	—
Provisions pour charges	16	7	9	—
Provisions pour plan sociaux	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>37</b>	<b>17</b>	<b>20</b>	<b>—</b>

La société est sous les régimes de retraite à prestations définies. Ces régimes prévoient le paiement de prestations à partir de la date de départ en retraite. Pour bénéficier de ces avantages, les salariés doivent respecter un certain nombre de critères d'éligibilité. A l'exception d'un seul, ces régimes ne sont plus ouverts aux nouveaux entrants (régimes fermés).

Certains engagements de retraite à prestations sont couverts par des actifs de régime, dont la juste valeur est composée des catégories d'actifs ci-dessous :

(en %)	2024	2023
<b>• Titres cotés sur un marché actif</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>
· Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,01%	0,01%
· Instruments de capitaux propres	0,02%	0,02%
· Obligations et assimilés	95,11%	95,86%
· Immobilier	0,01%	0,01%
· Dérivés	—	—
· Matières premières	—	—
· Autres	4,85%	4,10%
<b>• Autres titres</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>
· Fonds d'investissement	—	—
· Contrats d'assurance	—	—
<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

Une évaluation actuarielle des engagements a été effectuée avec l'assistance d'actuaire externes. Les calculs s'appuient sur les hypothèses financières et démographiques suivantes :

(en %)	2024	2023
· Taux d'actualisation	3,2% à 3,45%	3,156 % à 4,1 %
· Taux d'inflation	2,10%	2,2% à 2,35%
· Taux d'évolution des coûts médicaux	-	-
· Taux d'indexation des prestations de retraite	1,5% à 2,1%	1,5% à 2,35%
· Age de la retraite	62,5 à 67 ans	62 à 67 ans
· Table de mortalité	TGH / TGF 05	TGH / TGF 05

Le tableau suivant rapproche l'engagement net concernant les plans de retraite et autres avantages avec les montants reconnus au bilan de Aventis Pharma du 31 décembre 2024 :

(en millions d'euros)	Retraite et autres avantages au 31 décembre 2024	Retraite et autres avantages au 31 décembre 2023
<b>Évaluation des engagements :</b>		
À l'ouverture	119	121
Coût des services rendus	—	—
Charge d'intérêt	4	4
Perte (gain) actuariel	6	2
Réduction de régimes	—	—
Liquidation de régimes	—	—
Transferts inter entités	—	—
Prestations payées	( 15)	( 8)
Amendement de régimes	—	—
<b>Montant des engagements à la clôture</b>	<b>114</b>	<b>119</b>
<b>Valeur de marché des actifs affectés aux plans :</b>		
À l'ouverture de l'exercice	103	104
Rendement réel des actifs des régimes	( 1)	7
Contributions de l'employeur	—	—
Prestations payées	( 8)	( 8)
Transferts inter entités	—	—
<b>Valeur de marché des actifs affectés aux plans, à la clôture</b>	<b>94</b>	<b>103</b>
<b>Montant net figurant au bilan :</b>		
Engagement net	20	17
Coûts des services passés non reconnus	—	—
Gain (perte) actuariel non reconnu	—	—
Reclassement de régimes sur-financés	—	—
<b>Provision nette figurant au bilan</b>	<b>20</b>	<b>17</b>
<b>Charge de retraite de la période :</b>		
Coût des services	—	—
Charge d'intérêts	4	4
Rendement attendu des actifs des régimes	( 4)	( 4)
Amortissement du coût des services passés	—	—
Amortissement des pertes(gains) actuariels	10	—
Pertes (gains) actuariels	—	—
Effet des réductions de régimes	—	—
Transfert inter entités	—	—
<b>Montant des engagements à la clôture</b>	<b>10</b>	<b>—</b>

## Note 7/ Emprunts et dette financières divers

La dette s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31 Décembre 2024	31 Décembre 2023
Groupe et associés	7	—
Banques créditrices	—	—
<b>Montant des engagements à la clôture</b>	<b>7</b>	<b>—</b>

## Note 8/ État des créances et des dettes

(en millions d'euros)	Brut	Dépréciations	Net	Un an au plus	Plus d'un an
<b>Créances</b>					
<b>Actif immobilisé :</b>					
Créances rattachées à des participations	3 324	—	3 324	24	3 300
Prêts	7	—	7	6	1
Autres immobilisations financières	—	—	—	—	—
<b>Actif circulant :</b>					
Clients et comptes rattachés	—	—	—	—	—
Autres actifs circulants	202	—	202	202	—
<b>Total</b>	<b>3 533</b>	<b>—</b>	<b>3 533</b>	<b>232</b>	<b>3 301</b>
<b>Dettes</b>					
Emprunts et dettes financières divers	8	—	8	8	—
Banques créditrices	—	—	—	—	—
Fournisseurs et comptes rattachés	5	—	5	5	—
<b>Autres passifs circulants :</b>					
Dettes fiscales et sociales	15	—	15	15	—
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	—	—	—	—	—
Autres dettes	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>—</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>—</b>

## Note 9/ Produits à recevoir et charges à payer

(en millions d'euros)	Produits à recevoir	Charges à payer
Immobilisations financières (a)	23	—
Autres créances	—	—
Emprunts	—	8
Dettes fournisseurs	—	5
Dettes sur immobilisations	—	—
Dettes fiscales et sociales	—	15
Autres dettes	—	—
Autres	—	—

(a) Intérêts du prêt à Sanofi

## Note 10/ Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est une perte de 14 millions d'euros.

Il est principalement constitué d'une charge nette de provisions pour 3 millions d'euros, d'impôts et taxes pour 2 millions d'euros et d'autres charges externes pour 8 millions.

## Note 11/ Résultat financier

Le solde est constitué :

(en millions d'euros)	Au 31 Décembre 2024	Au 31 Décembre 2023
<b>Produits/(Charges) financiers</b>	<b>128</b>	<b>( 124)</b>
• dividendes	—	—
• produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	—	—
• autres intérêts et produits assimilés (a)	128	( 124)
• autres	—	—
<b>Reprises/(Dotations) de provisions et dépréciations (b)</b>	<b>( 2)</b>	<b>—</b>
<b>Profit /(Pertes) net de change</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Total</b>	<b>126</b>	<b>( 124)</b>

(a) Intérêts du prêt reçus pour 125 millions d'euros et intérêts du compte courant reçus pour 3 millions d'euros

(b) Provision pour dépréciation des titres de participation pour 2 millions d'euros

## Note 12/ Charges et produits exceptionnels

Le solde est constitué :

(en millions d'euros)	Au 31 Décembre 2024	Au 31 Décembre 2023
• de la reprise nette des dotations aux provisions pour risques et charges (a)	3	4
• de plus et moins values nettes dégagées sur cessions d'immobilisations	—	—
• autres	—	—
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>4</b>

(a) provision pour fermeture du site de Croix de Berny

## Note 13/ Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt de l'exercice s'analyse ainsi :

(en millions d'euros)	Au 31 Décembre 2024	Au 31 Décembre 2023
Impôt sur les bénéfices	( 15)	—
<b>Total</b>	<b>( 15)</b>	<b>—</b>

La charge d'impôt sur les sociétés de l'exercice s'établit à 15 millions d'euros. Le taux global d'impôt appliqué par Aventis Pharma est le taux de droit commun de 25%.

La contribution additionnelle en vigueur en 2024 correspond à la contribution sociale de 3,3%.

Dans le cadre d'une décision de gestion du Groupe, Aventis Pharma est sortie de l'intégration fiscale en 2019.

### Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

Le montant de l'impôt différé actif et passif non constaté dans les comptes sociaux et relatif aux provisions temporairement non déductibles s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 Décembre 2024
<b>Impôts différés actifs (allègement de la charge future d'impôt) :</b>	<b>9</b>
• provisions pour risques et charges	9
• provisions et charges à payer - personnel	—
• autres	—
<b>Impôts différés passifs (accroissement de la charge future d'impôt)</b>	<b>—</b>
<b>Total</b>	<b>9</b>

## Note 14/ Engagements hors bilan

### a) Engagements donnés

(en millions d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Avals, cautions				
Opérations de couverture (vente à terme de devises)				
<b>Total</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

### b) Engagements reçus

(en millions d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Opérations de couverture (achat à terme de devises)	4			4
Engagements d'achats et prestations irrévocables				
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>4</b>

Les opérations de couvertures s'analysent comme suit (en millions) :

Devise	Sens	Montant en millions de devises	Montant en millions d'euros au cours de clôture	Cours de clôture EUR/DEV
USD	Achat	4	4	1,03535
USD	Vente			

## Note 15/ Tableau des filiales et participations

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations détenues par la société

(en millions d'euros)	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur comptable brute des titres détenus		2 330		9
Valeur comptable nette des titres détenus		2 330		1
Montant des prêts et avances accordés nets (1)				
Montant des cautions et avals données				
Montant des dividendes comptabilisés				

(1) Y compris avances de trésorerie accordées aux Filiales.

Filiales et participations dont la valeur brute comptable des titres détenus excède 1 % du capital social de la Société :

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la Société	Chiffres d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice)	Dividendes comptabilisés par la Société
				Brute	Nette					
<b>Filiales et participations détenues à plus de 10 %</b>										
<b>Filiales et participations françaises</b>										
<b>Filiales et participations étrangères</b>										
Sanofi Ventures LLC	19	3 632	75	2 330	2 330	-	-	-	71	-
<b>Filiales et participations significatives détenues à moins de 10 %</b>										
<b>Filiales et participations françaises</b>										
<b>Filiales et participations étrangères</b>										
Sanofi-Aventis Algerie	79	(3)	3	9	1	-	-	245	7	-

## Note 16/ Autres éléments

Aucun évènement post cloture